



Plan financier

2025-2028



PLAN FINANCIER

2025-2028

Introduction

Toute gestion efficace d'une entreprise privée ou publique requiert une phase de planification préalable adéquate. Un développement harmonieux et durable ne peut être atteint sans une réflexion concertée et globale sur les besoins et les ressources disponibles.

Il convient toutefois de développer les outils de planification adaptés aux besoins réels de l'utilisateur, d'où la nécessité de les définir préalablement de manière précise. Il faut également être conscient que la réponse d'aujourd'hui ne sera peut-être plus celle qui correspondra aux besoins de demain.

Cadre légal

La loi sur les communes du 5 février 2004 définit, à son article 79, le principe de la planification financière pour les communes. Son contenu est le suivant :

- ¹ Le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'assemblée primaire ou du Conseil général.
- ² Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

Ces notions sont précisées dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 :

Art. 30 Principes

- ¹ Le Conseil communal établit, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- ² Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du Conseil général avant la présentation du budget.

Art. 31 Compétence et contenu

¹ Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil communal.

² Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.

³ Il informe notamment sur:

- a) l'évolution probable des charges et des revenus du compte de résultats;
- b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements;
- c) l'évolution prévisible du capital propre et de l'endettement.

Choix de l'instrument de planification

Le budget annuel est un instrument de planification à court terme qui demeure indispensable à la gestion d'une ville.

Concernant les instruments de planification à moyen et long terme, le Conseil municipal a décidé d'opter pour un plan financier portant sur 4 ans, dans lequel l'accent principal est porté sur la planification des investissements. Ce document renseigne également sur l'évolution des comptes de résultat, de la fortune et de l'endettement. C'est un instrument qui se veut dynamique et qui évolue, en adaptant chaque année les projections aux résultats effectivement enregistrés ou aux intentions de l'Exécutif.

Le tableau présenté ci-après établit l'inventaire et le planning des investissements que la ville entend réaliser durant ces 4 prochaines années, en l'état actuel des choses. Il représente la vision politique du Conseil communal sur cette même période en matière d'investissements, basée sur les lignes directrices que ce dernier souhaite donner au développement de la ville.

En ce qui concerne la planification des comptes de résultat, il faut considérer le fait que dans un budget base zéro, la majorité des comptes ne peuvent pas évoluer de manière imprévisible. De plus, dans de nombreux services, il y a très peu de marge de manœuvre dans la gestion de l'activité. En effet, les charges obligatoires, sur lesquelles la municipalité n'a pas de contrôle direct, sont nombreuses (école obligatoire, enseignement, santé publique, prévoyance sociale, participation aux routes cantonales, etc.) et les charges salariales, par définition très stables, représentent une part significative des dépenses.

Pour ces raisons, il a été décidé d'opter pour une planification des comptes de résultat dont le détail ne va pas au-delà de la classification fonctionnelle. En outre, et compte tenu de la difficulté d'anticiper de manière fiable l'évolution de ces comptes année par année, un facteur de progression unique a été retenu pour chaque ligne, sauf pour de rares cas où un écart annuel significatif est connu et identifiable. Ce taux de progression unique s'applique ainsi sur toute la durée de la période objet de la planification. A cela s'ajoutent deux autres paramètres : le taux d'intérêt de la dette et le taux d'amortissement du patrimoine administratif.

Choix des facteurs de progression et autres ajustements

Le plan financier 2025-2028 est fondé sur les paramètres suivants :

	Charges	Revenus
• Taux de progression annuelle moyens		
– Administration générale (0)	0.24 %	0.12 %
– Ordre et sécurité publics, défense (1)	0.42 %	0.00 %
– Formation (2)	1.00 %	0.38 %
– Culture, sports et loisirs, églises (3)	0.19 %	0.00 %
– Santé (4)	3.00 %	0.00 %
– Prévoyance sociale (5)	4.00 %	0.00 %
– Transports et télécommunications (6)	0.85 %	0.11 %
– Protection de l'environ. et aménagement territoire (7)	1.00 %	0.99 %
– Economie publique (8)	0.07 %	0.00 %
– Finances et impôts (9)	N/A	0.89 %
• Taux d'intérêt des emprunts	1.5 %	
• Taux d'amortissement du patrimoine administratif (taux 2025)	8.63 %	

A cela s'ajoutent les modifications ponctuelles suivantes :

- Enseignement et formation : la contribution de la ville de Sierre à l'enseignement tertiaire diminue de 25 % par année, de 2024 à 2026 (1 million par année environ).
- Impôts : fin programmée de l'impôt foncier sur l'outil de production en 2030 (RFFA), soit une diminution des recettes de l'ordre de CHF 450'000.–.
- Finance et impôts : prise en compte du gain comptable issu de la vente des terrains communaux à Condémines (7 millions en 2029 et 7 millions en 2030)

Ces paramètres reflètent les mesures et hypothèses retenues par le Conseil municipal.

Limites de l'instrument de planification

Cet instrument de planification, particulièrement pour ce qu'il a trait aux investissements, ne doit pas être un document contraignant et figé. Il doit au contraire évoluer avec les nouveaux paramètres qui ne manqueront pas de surgir dans le futur. Il doit avant tout être considéré comme l'expression d'une volonté de développement concertée à un moment donné, comme la définition de lignes directrices. Il met en relation les objets qui sont liés entre eux à long terme et il autorise une vision globale et évolutive.

Par conséquent, le lecteur doit être conscient que les indications contenues dans ce document ne vont en rien contraindre l'Exécutif communal dans ses décisions futures, si de nouveaux éléments l'incitaient à changer de vision. De même, les chiffres qui y figurent ne représentent qu'une valeur indicative. Rappelons que le seul document réellement contraignant en matière de planification financière demeure le

budget annuel, qui requiert l'examen de la commission de gestion (art. 30 Loi sur les communes) et l'approbation du Conseil général (art. 31 Loi sur les communes).

En outre, les paramètres choisis pour définir l'évolution des postes des comptes de fonctionnement influencent de manière déterminante la marge d'autofinancement. Ils s'appuient sur des hypothèses, qui résultent d'estimations ou sur des objectifs politiques qui doivent se concrétiser dans les budgets futurs.

Investissements 2025-2028

Se basant sur les résultats du passé, sur les perspectives d'avenir, sur le niveau d'endettement et sur les intentions de développement pour la ville de Sierre, le Conseil a estimé que des investissements nets moyens de l'ordre de 26 millions de francs devaient être engagés chacune des 4 prochaines années. Ces montants tiennent compte des besoins avérés dans le domaine des bâtiments scolaires, des infrastructures urbaines, routières et des ouvrages de protection qui vont absorber une part significative de ces investissements.

L'importance des investissements prévus nécessitera naturellement une augmentation du recours à l'emprunt, dans une mesure jugée toutefois supportable. Cette vision se fonde sur la perspective de recettes fiscales qui progresseront légèrement et d'infrastructures électriques dont la rentabilité demeurera à un niveau élevé.

Outre les dépenses habituelles nécessaires au bon fonctionnement d'une ville, le Conseil municipal entend mettre l'accent sur les réalisations suivantes (dans l'ordre dégressif des montants) :

- Halles de glace
- Grande Barre de Borzuat (extension et assainissement)
- Sécurisation cours d'eau
- Borzuat - ancien bâtiment allemand
- Espaces de stationnement urbain
- Centre-ville, connexion ouest (Beaulieu, Marché...)
- Pont de Beaulieu
- Eclairage public

Conclusion

La planification retenue dans ce plan financier offre l'avantage de définir une politique de développement dynamique et concertée, ainsi qu'un enchaînement chronologique cohérent. De plus, son caractère évolutif et roulant doit lui permettre de s'adapter aux changements inhérents à une société en mouvement. Le Conseil municipal entend s'y référer dans toute la mesure du possible.

Ce plan ne s'oppose en rien à la volonté de l'exécutif de maintenir à terme un équilibre financier satisfaisant, en dépit des excédents de charges prévus les prochaines années. Cette démarche nécessitera des choix très stricts de la part de la municipalité et la contraindra à revoir périodiquement l'inventaire des prestations

fournies et à améliorer ses performances. Ces mesures entraîneront des sacrifices. Ils sont néanmoins indispensables à la réalisation des objectifs prioritaires que sont le renouvellement et le développement de nos infrastructures et le maintien d'un service public de qualité. Le Conseil est convaincu que les citoyens comprendront le bien-fondé de cette démarche et qu'ils y adhéreront.

Ce plan financier ne s'inscrit pas dans le même cadre juridique qu'un budget. Il résulte d'une démarche unilatérale du Conseil municipal. Cela étant, il est souhaitable que l'Exécutif et le Législatif se rassemblent autour d'objectifs communs clairement définis.


Pierre Berthod
Président


Benoît Emery
Secrétaire municipal

Ville de Sierre

Plan financier 2025-2028

En milliers de francs

Charges et recettes de fonctionnement	Budget 2025		Prévisions 2026		Prévisions 2027		Prévisions 2028	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	8'191	592	8'211	592	8'231	593	8'252	594
1 Ordre et sécurité publics , défense	6'001	1'513	6'026	1'513	6'051	1'513	6'077	1'513
2 Formation	15'841	2'434	14'990	2'344	15'140	2'352	15'291	2'360
3 Culture, sports et loisirs, églises	11'518	1'564	11'540	1'564	11'562	1'564	11'584	1'564
4 Sante	4'945	3	5'093	3	5'246	3	5'404	3
5 Prévoyance sociale	12'073	340	12'556	340	13'059	340	13'581	340
6 Transports et télécommunications	11'027	4'953	11'126	4'958	11'221	4'964	11'316	4'969
7 Protection environnement et amén.territoire	10'320	8'584	10'473	8'896	10'629	9'209	10'785	9'524
8 Economie publique	8'962	15'719	8'968	15'719	8'974	15'719	8'980	15'719
9 Finances et impôts	2'350	64'437	2'909	65'013	3'219	65'594	3'486	66'181
Total charges financières	91'227		91'892		93'331		94'755	
Total des revenus financiers	100'137		100'940		101'850		102'767	
Marge d'autofinancement	8'909		9'049		8'520		8'012	
Amortissements comptables	13'552		14'856		15'750		16'421	
(Prélèvement)/attribution cptes autofinancés	-1'865		-1'679		-1'492		-1'306	
(Prélèvement)/attribution fonds spéciaux	1'005		1'000		1'000		1'000	
Excédent de revenus (charges) augmentation (diminution) des fonds propres	-3'782		-5'807		-7'231		-8'410	

-0.00 -0.00

Dépenses et recettes d'investissement	21'451	2'972	35'851	7'192	28'380	3'160	33'245	9'719
Investissements nets	18'479		28'659		25'220		23'526	
Découvert (excédent) de financement	9'570		19'610		16'700		15'514	
Actifs amortissables 1er janvier	138'551		143'478		157'281		166'751	
Actifs amortissables 31 décembre	157'030		172'137		182'501		190'277	
Amortissements comptables	13'552		14'856		15'750		16'421	
								. 31 déc
Endettement brut au 1er janvier	77'606		87'176		106'786		123'487 139'001	
Endettement net au 1er janvier	31'544		41'114		60'724		77'425 92'939	
Dette nette par hab.(17'900h. en 2024+50/année)	1.762		2.290		3.374		4.289 5.403	
Excédent du bilan au 1er janvier	100'138		96'355		90'548		83'317 74'908	

Ville de Sierre

Planification des investissements 2025-2028

En milliers de francs

No	No cptes MCH2	Libellé	Budget 2025		Budget 2026		Budget 2027		Budget 2028		Total	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
1	022	Équipements électroniques et informatiques	60	-	-	-	-	-	-	-	60	-
2	029	Réfection bâtiments municipaux	638	-	900	-	900	-	700	-	3'138	-
3	029	Bâtiment Itagne	-	-	-	-	50	-	500	-	550	-
4	150	Véhicules et équipements service du feu	963	-	1'336	400	150	-	-	50	2'449	450
5	150	Installation bornes hydrantes	70	-	60	-	60	-	60	-	250	-
6	161	Abris Pci	113	-	-	-	-	-	-	-	113	-
7	210	Equipement informatique écoles primaires	217	39	80	18	90	18	80	18	467	93
8	210	Equipement informatique CO et OS	113	18	80	9	80	9	60	9	333	45
9	210	Réfection bâtiments scolaires	80	130	400	100	700	140	700	140	1'880	510
10	210	Centre scolaire Glariers, salle omnisports	50	-	350	-	550	-	1'500	-	2'450	-
11	210	Grande Barre de Borzuat (extension et assainissement)	4'500	1'000	3'000	1'000	1'500	1'000	840	872	9'840	3'872
12	210	Borzuat - ancien bâtiment allemand	200	-	2'500	-	2'000	-	750	-	5'450	-
13	210	Ecole de Granges	550	100	600	100	600	100	-	100	1'750	400
14	210	Ecole des Liddes	720	100	650	100	300	100	-	50	1'670	350
15	210	Ecole de Goubing	285	-	650	-	1'500	100	1'250	250	3'685	350
16	270	Etablissement enseignement tertiaire (participation communale)	100	-	1'000	-	1'500	-	800	-	3'400	-
17	320	Théâtre les Halles	50	100	150	-	500	-	-	-	700	100
18	320	Anciens Abattoirs / Sacoche	-	-	60	-	100	-	500	-	660	-
19	320	Maison de Courten	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	341	Centre sportif Ecossia	155	21	1'000	-	1'000	-	500	-	2'655	21
21	341	Piscine de Guillamo	470	-	300	-	-	-	-	-	770	-
22	341	Bains de Géronde	75	-	75	-	75	-	75	-	300	-
23	341	Halles de glace	307	-	10'150	3'850	150	-	10'150	3'850	20'757	7'700
24	342	Machines et véhicules Parcs & Jardins	150	-	50	-	50	-	120	-	370	-
25	342	Equipements loisirs et sports	405	-	250	-	-	-	-	-	655	-
26	342	Constructions places de jeux et places publiques	70	-	150	-	100	-	100	-	420	-

Ville de Sierre

Planification des investissements 2025-2028

En milliers de francs

No	No cptes MCH2	Libellé	Budget 2025		Budget 2026		Budget 2027		Budget 2028		Total	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
27	342	Serres	1'000	-	-	-	500	-	-	-	1'500	-
28	613	Participation routes cantonales	500	-	600	-	600	-	600	-	2'300	-
29	615	Eclairage public	700	-	1'000	-	1'000	-	1'000	-	3'700	-
30	615	Machines et véhicules Voirie	378	-	250	-	50	-	50	-	728	-
31	615	Constructions et réfections routes diverses	1'080	-	900	-	900	-	750	-	3'630	-
32	615	Aménagements avenue des Platanes	150	-	-	-	-	-	-	-	150	-
33	615	Centre-ville, connexion ouest (Beaulieu, Marché...)	50	-	500	-	2'000	-	2'000	1'000	4'550	1'000
34	615	Pont de Beaulieu	50	-	1'000	-	2'000	-	1'000	-	4'050	-
35	615	Passage inférieur de la Scie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36	615	Centre-ville, secteur Avenue de la gare	-	-	-	-	125	-	500	-	625	-
37	615	Participation Schémas Déviation Sierre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38	615	Route de Sion (réaménagement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39	615	Aménagements mobilité douce	620	700	100	-	100	-	100	-	920	700
40	615	Plan Directeur Noës	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41	615	Espaces de stationnement urbain	-	-	50	-	2'000	-	2'500	2'000	4'550	2'000
42	615	Passerelle Gares - Centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	615	Centre-ville, secteur hôtel de ville	190	-	700	-	700	-	-	-	1'590	-
44	615	Centre-ville, secteur Max-Huber	1'100	-	700	-	-	-	-	-	1'800	-
45	615	Assainissement viaduc Noës	800	-	200	-	-	-	-	-	1'000	-
46	615	Aménagements transports publics	400	-	350	-	350	-	350	-	1'450	-
47	710	Réseau d'eau, investissements divers	1'200	60	1'200	60	1'200	50	1'200	50	4'800	220
48	710	Pompage de Tschüdangna	-	-	1'400	-	1'500	-	-	-	2'900	-
49	710	Pompage de la Raspille	-	-	-	-	150	-	1'000	-	1'150	-
50	720	Evacuation générale des eaux, collecteurs ./. taxes de raccordement	700	400	750	300	800	350	800	350	3'050	1'400
51	730	Machines et véhicules traitement déchets	885	-	-	-	-	-	-	-	885	-
52	730	Eco-Points (Moloks)	55	-	100	-	100	-	100	-	355	-

Ville de Sierre

Planification des investissements 2025-2028

En milliers de francs

No	No cptes MCH2	Libellé	Budget 2025		Budget 2026		Budget 2027		Budget 2028		Total	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
53	741	Sécurisation cours d'eau	450	280	2'000	1'250	2'000	1'250	1'500	975	5'950	3'755
54	741	Réseaux d'irrigation	114	-	-	-	50	-	-	-	164	-
55	745	Protection dangers naturels	-	-	-	-	50	-	-	-	50	-
56	750	Mesures nature et paysage	70	-	50	-	70	-	50	-	240	-
57	771	Cimetières	50	-	50	-	50	-	500	-	650	-
58	790	Plan de zone, révision PAZ-RCCZ	250	19	60	-	30	38	-	-	340	57
59	790	Etudes urbanistiques (PAD PQ), Centre-ville	-	5	100	5	100	5	60	5	260	20
60	790	Aménagements de quartiers	320	-	-	-	-	-	-	-	320	-
61	790	Aménagements Secteur Glariers	-	-	-	-	-	-	500	-	500	-
62	871	Achat d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total investissements			21'451	2'972	35'851	7'192	28'380	3'160	33'245	9'719	118'927	23'043

